



COMMUNE DE CORCELLES
Près Payerne
MUNICIPALITE
Tél. 026/660.25.62
Fax 026/660.17.76
commune@corcelles.ch

1562 Corcelles, le 12 mai 2020

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
CORCELLES/Payerne**

PREAVIS No 04/2020

Rapport de gestion 2019

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 11 mai 2020, la Municipalité a approuvé le bilan et le compte de résultat de l'année 2019, ainsi que le rapport sur la gestion.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la fiduciaire MGI GROUP Fiduciaire SA a été mandatée pour procéder à l'audit de la comptabilité. Le 27 mars 2020, elle atteste dans son rapport : « *nous n'avons pas relevé de faits qui laissent à penser que les comptes communaux 2019 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979* ».

Le budget 2019 prévoyait un résultat bénéficiaire de Fr. 21'669,--. Le bouclage de la comptabilité communale a fait ressortir un résultat bien meilleur que prévu puisqu'il se situe à Fr. 810'834,03 après des amortissements supplémentaires et des attributions à des réserves extraordinaires pour environ Fr. 708'000,--.

Les explications relatives à cette bonne évolution se trouvent dans le rapport de gestion municipal.

Le bénéfice de l'exercice peut être détaillé de la manière suivante :

<u>Bénéfice selon budget 2019</u>	Fr.	21 669.00
Ecritures extraordinaires	Fr.	(707 708.50)
Différences budgétaires	Fr.	1 496 873.53
Bénéfice 2019	Fr.	810 834.03

		+/- de revenus		+/- de charges
<u>Administration</u>				
Personnel, indemnisation perte de gain, divers	Fr.	54 000.00		
Autorité			Fr.	6 000.00
Contrôle habitant	Fr.	13 000.00	Fr.	17 000.00
Participation transports publics			Fr.	(10 000.00)
Prestations de tiers (fondation Detrey)			Fr.	10 000.00
<u>Finances</u>				
Chapitre impôts, sans défalcation sur impôts	Fr.	260 000.00		
Recettes impôts succ., droits mutations...	Fr.	647 000.00		
Défalcation sur impôts	Fr.	(20 000.00)	Fr.	36 000.00
Droits de mutation, gains immobiliers	Fr.	(33 000.00)		
Concession, ristourne du Groupe E	Fr.	(7 000.00)		
Décompte péréquation, solde année 2018	Fr.	111 000.00		
Gains sur vente terrain + intérêts + TVA	Fr.	50 000.00	Fr.	(12 000.00)
<u>Terrains</u>				
Rbst sur versements anticipés syndicat AF	Fr.	200 000.00		
<u>Forêts</u>				
Augmentation de recettes	Fr.	8 000.00		
diminution de charges			Fr.	(38 000.00)
<u>Vignoble de Lavaux</u>				
Augmentation charges			Fr.	7 000.00
Augmentation recettes	Fr.	8 000.00		
<u>Bâtiments, mobilier, matériel, véhicule</u>				
Electricité, chauffage			Fr.	(16 000.00)
Entretien, y compris mobilier			Fr.	(6 000.00)
Loyers bâtiments + terrains	Fr.	(11 000.00)		
<u>Service technique</u>				
Moins d'études			Fr.	(18 000.00)

<u>Routes, parcs, promenade, cimetière</u>			
Moins d'entretien			Fr. (6 000.00)
<u>STEP, réseau EC/EU, fossés</u>			
Diminution charges			Fr. (115 000.00)
Diminution taxes / subvention	Fr.	(46 000.00)	
<u>Ordures ménagères et décharge terreuse</u>			
Décharge terreuse	Fr.	(140 000.00)	Fr. (60 000.00)
<u>Instruction publique et cultes</u>			
Ecoles			Fr. (71 000.00)
Cultes			Fr. (4 000.00)
<u>Police</u>			
Réforme policière, décompte 2018			Fr. 6 000.00
<u>Sécurité sociale / santé publique</u>			
AVASAD			Fr. (8 000.00)
Rbst diverses associations, décpte 2018	Fr.	22 000.00	
<u>Services industriels</u>			
Entretien, prestations de tiers (nettes)			Fr. (112 000.00)
Taxes introduction	Fr.	(19 000.00)	
Vente eau	Fr.	35 000.00	
Vente instal. Puits Payerne - amort. Puits	Fr.	150 000.00	
<u>Différences réserves obligatoires</u>			
Autres différences			Fr. (6 873.53)
Total	Fr.	1 275 000.00	Fr. (221 873.53)

Récapitulation		
Augmentation de revenus	Fr.	1 275 000.00
Diminution de charges	Fr.	221 873.53
Total	Fr.	1 496 873.53

Ci-après, vous trouvez un tableau récapitulatif de la situation des charges et des revenus de notre commune :

		Revenus nets		Charges nettes	% Revenus	% Charges
Finances	Fr.	5 828 430.80			93.39%	
Terrain	Fr.	351 167.40			5.63%	
Ordures ménagères, décharge	Fr.	61 273.94			0.98%	
Réseaux d'égouts, épuration						0,00%
Service des eaux (y. compris amort. extra Fr. 40'808.75)						0,00%
Forêts			Fr.	3 129.55		0.05%
Cours d'eau et digues			Fr.	28 495.38		0.46%
Vignoble de Lavaux			Fr.	93 463.00		1.50%
Parcs, promenades, cimetière			Fr.	104 682.70		1.68%
Service technique			Fr.	177 812.54		2.85%
Sécurité			Fr.	296 406.90		4.75%
Bâtiments communaux (y. c. réserve Fr. 160'000)			Fr.	327 168.65		5.24%
Administration générale			Fr.	665 123.85		10.66%
Instruction publique, cultes			Fr.	951 171.26		15.24%
Routes (y c. réserve: Fr. 250'000 - Fr. 201'043.90+ amort. extraordinaire: Fr. 553'043.90)			Fr.	1 289 188.68		20.66%
Sécurité sociale (y c. réserve mobilier garderie: Fr. 95'100.25)			Fr.	1 493 395.60		23.93%
	Fr.	6 240 872.14	Fr.	5 430 038.11	100.00%	87.01%
Bénéfice de l'exercice			Fr.	810 834.03		12.99%
	Fr.	6 240 872.14	Fr.	6 240 872.14	100.00%	100.00%

Evolution de la dette communale – indicateurs financiers :

La dette nette a diminué durant l'année 2019 de Fr. 1'374'558,70. En parallèle, des investissements pour plus de Fr. 1'259'305,65 ont été financés.

Le très bon cash-flow de l'année contribue à éviter le recours à la dette pour certains objets.

Amortissements supplémentaires, attributions aux fonds de réserves

Tout comme l'année précédente, la Municipalité a profité du très bon résultat comptable pour effectuer quelques écritures supplémentaires, liées aux amortissements et fonds de réserve. Elle est attentive à créer des réserves liées à des investissements prévus dans les années à venir.

Conclusions

La Municipalité se réjouit à nouveau de l'excellent résultat de l'année 2019. Il servira notamment à mener des réflexions sur l'évolution de certaines recettes et également, il permettra de planifier avec confiance les investissements futurs.

En annexe, nous vous remettons le rapport de gestion établi par la Municipalité.

Le rapport détaillé sur la vérification des comptes, établi par la fiduciaire MGI GROUP fiduciaire SA, est distribué aux membres de la commission de gestion et de la commission des finances. Les autres membres du Conseil qui le désirent peuvent en demander un exemplaire au bureau communal.

Les membres de la Municipalité, ainsi que la boursière communale et le secrétaire municipal, sont à la disposition de la commission de gestion et de la commission des finances pour tout complément d'information.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion sur le préavis n° 04/2020 décide :

Art. 1

D'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2019 tels que présentés.

Art. 2

D'en donner décharge à la commission de gestion, à la Municipalité et à la boursière communale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

La Syndique:


N. Rapin

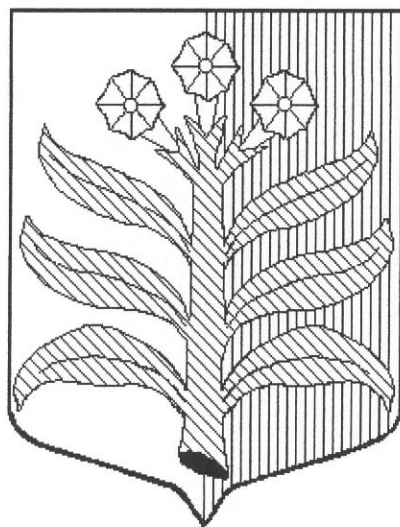
(LS)

Le Secrétaire :


J.F. Pahud

Annexe : rapport de gestion

COMMUNE DE
CORCELLES-PRES-PAYERNE



RAPPORT DE GESTION
2 0 1 9

RAPPORT DE GESTION 2019

LEXIQUE

(par ordre alphabétique)

Administration générale.....	page 01
Affaires culturelles.....	page 23
Affaires immobilières.....	page 09
Affaires religieuses.....	page 29
Aménagement du territoire.....	page 25
Bâtiments.....	page 24
Cimetière.....	page 21
Contrôle des habitants.....	page 03
Cours d'eau.....	page 16
Défense incendie.....	page 21
Domaines.....	page 30
Epuration.....	page 17
Finances.....	page 03
Forêts.....	page 30
Gestion déchets.....	page 27
Informatique.....	page 25
Instruction publique.....	page 28
Parcs et jardins.....	page 31
Personnel communal.....	page 02
Place de sports.....	page 29
Police des constructions.....	page 26
Police.....	page 19
Promotion économique.....	page 10
Protection civile.....	page 23
Routes et voirie.....	page 30
Service des eaux.....	page 32
Social.....	page 14
Sociétés locales.....	page 23
Vignoble.....	page 10

Syndique N. RAPIN :
Administration générale -
Finances – Promotion économique - Mobilité

ADMINISTRATION GENERALE – chapitre 1

Durant l'année 2019, la Municipalité a siégé hebdomadairement à 46 reprises, sans compter les séances spéciales. Elle a enregistré 841 lettres ou demandes diverses et a pris 289 décisions. La correspondance, transmise par le greffe pour les affaires municipales uniquement, représente 376 lettres.

La Municipalité a déposé auprès du bureau du Conseil communal 10 préavis concernant :

- 01/2019 : Droit distinct et permanent (DDP) pour la société d'agriculture
- 02/2019 : Gestion 2018
- 03/2019 : Equipements de la ZI Grands-Longs-Champs
- 04/2019 : Adaptation du réservoir de Belmont
- 05/2019 : Mise en séparatif Impasse des Deux-Canaux/Rte du Bornalet
- 06/2019 : Transformations du collège
- 07/2019 : Arrêté d'imposition 2020
- 08/2019 : Budget 2020
- 09/2019 : Plan d'affectation « La Croix »
- 10/2019 : Achats des parcelles de l'hoirie Michel Rapin

La Municipalité a été également représentée lors de nombreux comités et assemblées, soit par exemple :

- Assemblée des communes vaudoises ;
- Assemblée des communes du district ;
- Assemblée de l'Hôpital Intercantonal de la Broye ;
- Assemblée et commissions de la COREB, l'ARBV, l'ASIPE, l'ASIC, ARASBROYE ;
- Assemblée et comités des coopératives du Grand-Chemin et Dumont ;
- etc...

Dans le compte 11.301 figure le salaire de la personne en charge de distribuer les commandements de payer (444 en 2019 contre 367 en 2018) Le montant a été versé à la commune par l'Office des poursuites et enregistré dans le compte 11.434. Notre commune sert uniquement d'intermédiaire.

Durant l'année 2019, il y a eu le départ de M. Alexandre Gorgerat, syndic, ainsi que de M. Jean-Claude Sehmman, municipal et l'arrivée de Mme Dominique Losey et de M. Olivier Cherbuin au sein de la Municipalité.

Des remerciements sont adressés à MM. Gorgerat et Sehmman pour tout leur engagement en faveur de notre commune.

Plusieurs éléments sont à mettre en évidence pour le compte 11.317 "réceptions et manifestations" pour expliquer l'augmentation des charges:

- Fête des vigneron : coût environ: Fr. 6'000.--; un remboursement de Fr. 2'300.-- se trouve dans le compte 11.436 "participations et remboursements de tiers".
- Présence de la commune sur le stand "Espace Corcelles" du comptoir broyard (Fr. 2'300.--).
- Organisation de la rencontre des syndics : le coût de cette journée est remboursé dans le compte 11.436.

La commune a pris à sa charge les frais liés à la constitution de la fondation "Oscar Detrey" pour un montant de Fr. 9'082.-- (compte 11.31850 "prestations de tiers et remboursements divers").

PERSONNEL COMMUNAL – chapitre 13

L'imputation des charges, exclusivement liées au personnel fixe, est enregistrée sur les comptes « traitement du personnel ».

La répartition des charges salariales de l'année 2019 a été faite sur la base des heures détaillées de chaque collaborateur.

L'imputation des charges liées à la Municipalité est faite directement sur les comptes « Municipalité, vacances ».

Pour ces deux imputations, des différences plus ou moins importantes sont constatées entre les imputations prévues dans le budget et celles qui ressortent des charges effectives.

La Municipalité se pose la question s'il est judicieux de maintenir une imputation, qui est estimée dans le cadre de l'élaboration du budget 2021, ou s'il ne faudra pas la supprimer.

L'effectif des employés communaux au 31 décembre 2019 est de :

<u>A plein temps</u>	:	8 (y compris 2 apprentis)
<u>A temps partiel</u>	:	3
<u>Auxiliaires</u>	:	11

Ni notre vigneron-tâcheron, ni l'organiste ne sont compris dans cet effectif.

Durant l'année 2019, M. Philippe Estoppey a choisi de profiter d'une pré-retraite après 34 années passées au service de notre commune. La Municipalité le remercie pour son dévouement au service de la collectivité publique.

Un changement d'imputation est à relever pour le salaire de Mme Vinka Maric qui se trouve dans le compte 13.301 et non dans les comptes 350.301 et 354.301 suite à son engagement comme employée fixe et non plus auxiliaire.

13.436 : dans ce compte figurent les APG de MM. Pfund et Estoppey ainsi que de Mme Pasche pour une partie de l'année.

M. Christian Arrigoni, nouveau responsable du service des eaux, suit une formation de fontainier dont les coûts se trouvent dans le compte 13.390.

CONTROLE DES HABITANTS – informations

Au 31 décembre 2019, la population de la commune en résidence principale se chiffre, selon les données officielles du canton, à 2'571 habitants (2'479 en 2018), soit une augmentation de 92 personnes (+ 3.7 %).

Confédérés : 1'878

Etrangers : 693

Ce chiffre officiel du canton diffère des données de notre contrôle des habitants (2'579), étant donné que le canton comptabilise uniquement les ressortissants étrangers qui sont au bénéfice d'une autorisation de séjour d'une année au moins.

En 2019, deux personnes ont été auditionnées par la délégation municipale suite à une demande de naturalisation. Des préavis favorables ont été transmis au canton pour la suite des procédures. Comme relevé dans le rapport de gestion 2018, un recours avait été déposé auprès du Tribunal cantonal par une candidate à laquelle la Municipalité avait donné un préavis négatif. Dans son jugement, établi en 2019, l'instance judiciaire a donné raison à la recourante et de ce fait notre autorité a été obligée de lui accorder la bourgeoisie de notre commune, ceci sous réserve de la décision du canton et de la Confédération. Ce dossier est toujours en cours de traitement au niveau cantonal.

La réception des jeunes citoyens, atteignant leurs 18 ans, s'est déroulée le 16 mars 2019.

En 2019, 113 octogénaires (107 en 2018) ont eu la visite d'un membre de la Municipalité qui leur a transmis les vœux de la commune et leur a remis le cadeau habituel.

Nous avons eu le plaisir de féliciter huit personnes pour leurs 90 ans.

La Municipalité a également félicité cinq couples qui ont célébré leurs 50 ans de mariage et un couple ses 60 ans de mariage.

FINANCES – chapitre 2

Pour la 7^{ème} année consécutive, la Municipalité a décidé de confier la révision de ses comptes à la société MGI Group fiduciaire SA.

La vérification des comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2019, se fait conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Compte d'exploitation

		<u>Budget 2019</u>		<u>Comptes 2019</u>
Revenus	Fr.	10 528 775.00	Fr.	12 250 482.43
Charges	- Fr.	<u>10 507 106.00</u>	- Fr.	<u>11 439 648.40</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	Fr.	21 669.00	Fr.	810 834.03

Cash-flow de l'exercice

		<u>Budget 2019</u>		<u>Comptes 2019</u>
Déficit, excédent (y c. amortissements et attributions / reprises sur réserves affectées)	Fr.	21 669.00	Fr.	810 834.03
 Amortissement sur investissements au bilan	Fr.	861 540.00	Fr.	1 584 700.75
Prélèvements sur réserves	- Fr.	76 600.00	- Fr.	414 991.81
Attributions à réserves	Fr.	<u>38 050.00</u>	Fr.	<u>627 135.20</u>
Total amortissements et réserves	Fr.	822 990.00	Fr.	1 796 844.14
 <i>Cash flow (marge d'autofinancement)</i>	Fr.	844 659.00	Fr.	2 607 678.17

Ce cash-flow ne tient pas compte de la variation des débiteurs, actifs transitoires, créanciers et passifs transitoires, qui influence très légèrement le résultat précité.

L'évolution positive de cette marge permet le financement des investissements par les liquidités courantes.

Liquidités:

L'évolution est la suivante:

		<u>31.12.18</u>		<u>31.12.19</u>
Caisse	Fr.	18 573.80	Fr.	9 944.30
Compte Postfinance	Fr.	340 127.87	Fr.	696 880.02
Compte BCV	Fr.	4 218 016.90	Fr.	2 257 263.70
Compte Raiffeisen	Fr.	<u>419 403.14</u>	Fr.	<u>2 584 442.39</u>
Total	Fr.	4 996 121.71	Fr.	5 548 530.41

Dette communale

	<u>31.12.18</u>	<u>31.12.19</u>
Dette	Fr. -10 127 689.00	Fr. -9 305 539.00
Disponibilités	<u>Fr. 4 996 121.71</u>	<u>Fr. 5 548 530.41</u>
Dette nette	Fr. -5 131 567.29	Fr. -3 757 008.59
Nombre d'habitants	2'479	2'571
Dette moyenne par habitant	Fr. 2 070.00	Fr. 1 460.00

Soit une variation de notre dette nette de – Fr 1'374'558,70

Il convient encore de relever que des investissements nets de Fr. 1'259'305.65 ont été engagés durant l'année sans contracter d'emprunt.

Capital au 31.12.2019

Capital au 31.12.2018	Fr. 3 810 483.14
Bénéfice de l'exercice 2019	<u>Fr. 810 834.03</u>
Capital au 31.12.2019	Fr. 4 621 317.17

Réserves

Attributions obligatoires:

Suite à des bénéfices réalisés sur le chapitre no 46 "réseau d'égouts, d'épuration" et non autorisés par les normes relatives à la comptabilité communale, une attribution de Fr.107'943.95 a été enregistrée dans la réserve "fonds, épuration des eaux".

Conformément au préavis 06/2018 "statuts de l'Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz", la commune de Payerne a versé le montant de Fr. 150'000.-- pour la valeur résiduelle des équipements du Puits de la Vernaz. Celui-ci a servi à amortir le solde du compte "9144.2 Puits de la Vernaz" pour un montant de Fr. 40'808.75. Le solde de Fr. 109'191.25 a été attribué à la réserve du service des eaux.

Attributions volontaires:

a) *fonds de réserve pour bâtiments : Fr. 160'000.--*

Cette réserve pourra être utilisée, par exemple, pour les travaux relatifs à l'agrandissement du collège.

b) *fonds de réserve pour aménagements routiers : Fr. 250'000.--*

Plusieurs aménagements routiers sont à l'étude par la Municipalité. Cette nouvelle réserve pourra être utilisée lors de leur réalisation.

Prélèvements :

Prélèvements obligatoires ou prévus dans le cadre de divers préavis

a) *fonds de réserve adduction d'eau*: Fr. 17'679.56

Un prélèvement a été enregistré afin d'équilibrer le chapitre 81 "services industriels" qui était déficitaire.

b) *fonds de réserve épuration* :

Réfection BMEC (préavis 03/2015) : un amortissement de Fr 51'600,-- a été comptabilisé pour les infrastructures EU/EC. Celui-ci est compensé par un prélèvement sur la réserve épuration pour le même montant.

c) *fonds de réserve travaux futurs* :

Crédit d'étude agrandissement du collège (préavis 10/2018) : la charge se monte à Fr. 49'568.10. Celle-ci est compensée par un prélèvement sur la réserve « fonds travaux futurs ».

d) *fonds de réserve « équipements, mobilier »*

Préavis équipement de la garderie (préavis 05/2017) : utilisation de la réserve « équipements mobilier » pour amortir la totalité de cet investissement, soit un montant de Fr. 95'100.25.

Prélèvements volontaires :

a) *fonds de réserve routes* :

La Municipalité a décidé de mettre à jour les réserves « routes » ainsi que « réfection route des Bays » en les utilisant pour compenser un amortissement extraordinaire sur les routes relatives au chantier « BMEC » pour un total de Fr. 201'043.90.

Amortissements comptables

Profitant d'un très bon exercice comptable, les amortissements extraordinaires suivants sont comptabilisés :

		Amort.	valeur au bilan 31.12.2019
9141.9	Réf. des rues BMEC	Fr. 553 043.90	Fr. 918'098.30
9144.2	Puits de la Vernaz	Fr. 40 808.75	Fr. 0.00
	Travaux étude agrandissement collège *	Fr. 49 568.10	
Total		Fr. 643 420.75	

* Les frais relatifs à l'étude de l'agrandissement du collège sont directement amortis.

Commentaires sur quelques écarts principaux liés aux finances:

Chapitre 21 / Impôts :

Le taux d'impôt communal est de 70 pour l'année 2019, soit une diminution de 2 points. Seul 1 % environ des taxations de l'année 2019 étaient validées par l'office d'impôt au 31 décembre 2019.

Aussi, il convient de rester prudent avec les chiffres ci-dessous car il y a un décalage entre les impôts effectivement dus et les acomptes payés. Il y a aussi des décomptes relatifs à des taxations des années antérieures qui ont été traitées durant l'année 2019.

Les évolutions sont les suivantes:

a) personnes physiques:

		<u>2017</u>		<u>2018</u>		<u>2019</u>
Impôts revenu PP	Fr.	3 146 964.69		Fr. 3 118 439.67		Fr. 3 298 208.50
Impôts fortune PP	Fr.	281 351.58		Fr. 288 038.42		Fr. 313 916.66
	Fr.	3 428 316.27		Fr. 3 406 478.09		Fr. 3 612 125.16
Impôts source PP	Fr.	197 183.39		Fr. 184 926.58		Fr. 191 829.01
Total impôts PP	Fr.	3 625 499.66		Fr. 3 591 404.67		Fr. 3 803 954.17
Budget total PP	Fr.	3 230 000.00		Fr. 3'500'000,00		Fr. 3 530 000.00
Nombre d'assujettis pour la période fiscale 2019: 1'574 (1'486 en 2018)						

Sur la base des statistiques tenues par le canton, 35 % des contribuables paient 80 % des impôts communaux sur le revenu pour la période fiscale 2017 (dernière statistique disponible).

b) personnes morales :

		<u>2017</u>		<u>2018</u>		<u>2019</u>
Impôts bénéfice PM	Fr.	286 691.20	Fr.	178 693.20	Fr.	115 220.70
Impôts capital PM	Fr.	8 580.90	Fr.	13 080.90	Fr.	22 660.80
	Fr.	295 272.10	Fr.	193 792.10	Fr.	139 900.50
Budget total PM	Fr.	355'000.00	Fr.	310 000.00	Fr.	186 000.00
Nombre d'assujettis pour la période fiscale 2018 (derniers chiffres connus): 107						

De nombreuses sociétés ne sont pas taxées de manière ordinaire pour les années 2018 et 2019. Parmi les sociétés qui paient des impôts en faveur de notre commune, il convient de relever qu'il y a certaines années des sociétés, telles que le Groupe E, qui en paient d'avantage lors de travaux effectués sur notre territoire communal.

c) défalcation sur impôts

La défalcation sur impôts est malheureusement toujours conséquente pour l'année 2019. Elle se monte à Fr. 106'669.50 contre un budget qui la prévoyait à Fr. 70'000.--. La récupération des actes de défaut de biens se monte à Fr. 10'120.69 pour un budget qui était estimé à Fr. 30'000,-

18.452 - 22.352 - 22.452 : Péréquation :

Le solde relatif à la péréquation de l'année 2018 intervient durant l'été suivant. Aussi, le décompte relatif à l'année 2018 influence le résultat 2019. Son détail est le suivant:

	solde 2018 sur exercice 2019	
18.452 EtaCom transports	Fr.	5'173.00
22.352 Alimentation fonds de péréquation	- Fr.	2'434.00
22.452 Retour du fonds de péréquation	Fr.	108'703.00
En faveur de la commune	Fr.	111'442.00

Ce montant figure sous compte 22.452 « EtaCom, fonds de péréquation ».

Le tableau comparatif de la péréquation se présente de la manière suivante:

	2018 (facture finale)	2019 (acompte)
EtaCom transports, forêts	Fr. 329 484.00	Fr. 309 580.00
Alimentation péréquation	Fr. 1 067 662.00	Fr. 1 130 207.00
<u>Retour péréquation</u>	<u>Fr. 1 758 546.00</u>	<u>Fr. 1 743 075.00</u>
En faveur de la commune	Fr. 1 020 368.00	Fr. 922 448.00

Pour rappel, les éléments suivants sont à signaler en ce qui concerne la péréquation :

- Le montant qui figure au compte 18.452 "EtaCom subvention transports publics et scolaires" dépend des dépenses liées aux routes et aux transports de l'année.
- L'alimentation au fonds de péréquation est basée sur un montant à l'habitant.
- Le retour du fonds de péréquation prend en considération la population ainsi que la différence entre notre point d'impôt et la moyenne cantonale.
- Aussi, tant que nous ne connaissons pas les chiffres de l'ensemble des communes, nous ne pouvons pas nous déterminer sur le décompte de l'année 2019.

Intérêts :

Durant l'année 2019, il n'y a pas eu de renouvellement de contrat.

AFFAIRES IMMOBILIERES – informations

Quartier PLC II :

Depuis 2012, la commune est propriétaire des deux parcelles suivantes :

Parcelle n° 3545 – zone villa, surface de 1468 m²

Parcelle n° 3546 – zone villa, surface de 3156 m²

Secteur Bornalet

Suite aux travaux réalisés dans le secteur du Bornalet, la commune a vendu à trois propriétaires riverains une surface totale de 494 m² pour un montant de Fr. 29'640.--. Comptablement, le compte « immeubles productifs » diminue de Fr. 2'000.-- et le solde de Fr. 27'640.-- est un bénéfice qui figure dans le compte 23.424 « gains comptables ».

PROMOTION ECONOMIQUE – informations

Pour sa promotion économique, la commune travaille avec la COREB.

Les transports publics dans la Broye retiennent toujours l'attention des délégués de la COREB.

MPLE A. BAUX JAQUEMET
Vignes - Affaires sociales

VIGNOBLE – chapitre 33

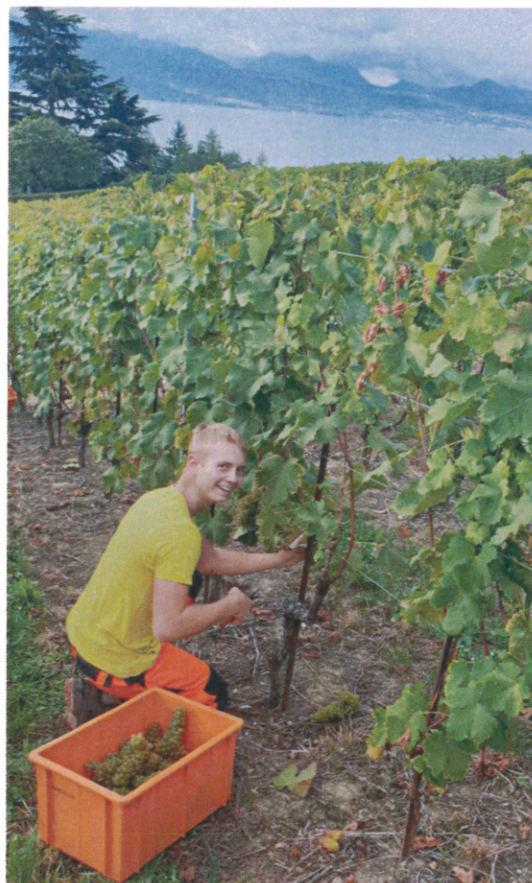
331 Vignes

Notre patrimoine viticole est de 4.21 ha situés sur la Commune de Lutry et une parcelle sur la commune de Bourg-en-Lavaux (Pinot noir Epesses).

Environ 54 % de notre vignoble est planté en raisin blanc et 46 % en rouge. Il est cultivé par notre vigneron-tâcheron, Anthony Mottaz, depuis 6 ans.

Année viticole

La météo de l'été 2019 a permis un bon développement de la vigne et des conditions idéales pour la maturation du raisin. La pression des maladies fongiques et des ravageurs a été relativement basse. Les vendanges ont débuté le 30 septembre avec la récolte du raisin qui nous permettra de déguster notre nouveau mousseux fin 2020. Si quelques épisodes pluvieux ont obligé notre vigneron à faire preuve de souplesse dans son organisation, la récolte s'est terminée le 17 octobre, juste avant l'arrivée des pluies plus abondantes. Les acquits (droit de produire) sont atteints à 82 % pour les raisins rouges et à 100 % pour les blancs.



Vendange du raisin pour le mousseux par nos apprentis, Lisa et Robin.

331.306 : La coutume veut que les propriétaires de vignes octroient à leur vigneron-tâcheron une prime identique à celle versée par la Confrérie des Vignerons pour leur résultat à la Fête des vignerons.

331.3189 : La rémunération du vigneron dépend directement du volume de la récolte, ainsi que des prix fixés pour la récolte par la Fédération vaudoise des vignerons (FVV).

331.4355 : Paiement de moût de la récolte 2018 Fr. 20'064.-- Le solde correspond au 1^{er} acompte pour la récolte 2019.

332 Service de la cave

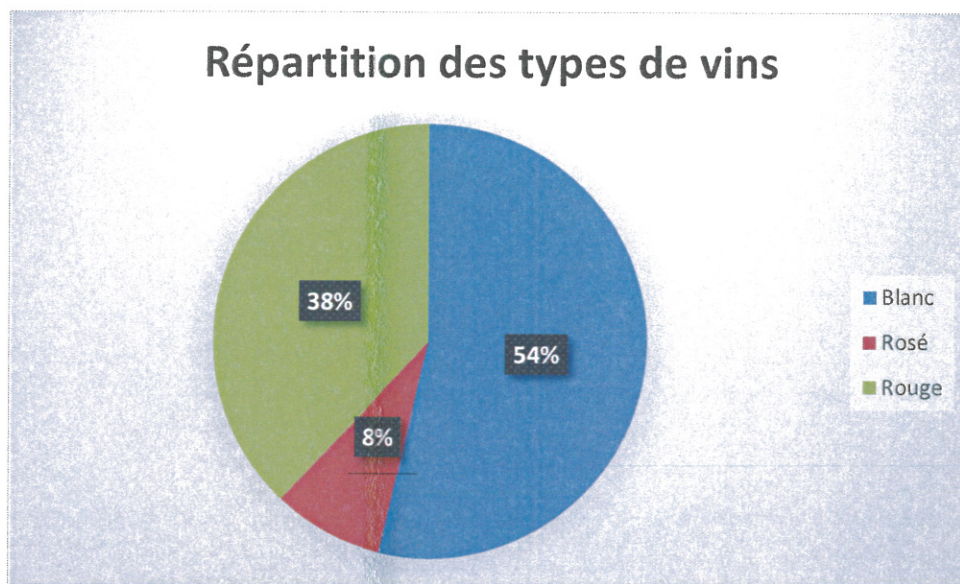
Le raisin blanc est pressé dans nos locaux à Savuit, puis immédiatement acheminé à la cave de la Grotte à Payerne. Le raisin rouge est transporté en grappes chez notre œnologue, Pascal Matthey à Vallamand, où il sera pressé avant de rejoindre également la cave à Payerne. Il s'ensuit un travail où la vigilance, la rigueur et la précision seront quasi omniprésentes jusqu'à la mise en bouteilles.

Plusieurs postes présentent des écarts parfois importants entre les comptes et le budget. Les différences se retrouvent essentiellement sur des postes dont l'estimation demeure difficile lors de l'établissement du budget, car dépendante des quantités de raisins récoltées et des quantités de vin produites.

332.313 : Nous avons eu l'opportunité d'acheter du pinot noir en raisin au lieu de vin clair. De ce fait, il est facturé en 2019, l'achat du vin clair pour le millésime 2018 (Fr. 13'050.--) et l'achat du raisin pour le millésime 2019 (Fr. 11'700.--).

333.316 : Conformément à la décision du Conseil communal, le loyer de Fr. 3'000.-- imputé au caveau n'apparaît plus en 2019.

332.318 : Entre avril et septembre 2019, 45'150 flacons de la récolte 2019 ont pris place au dépôt des Répies.



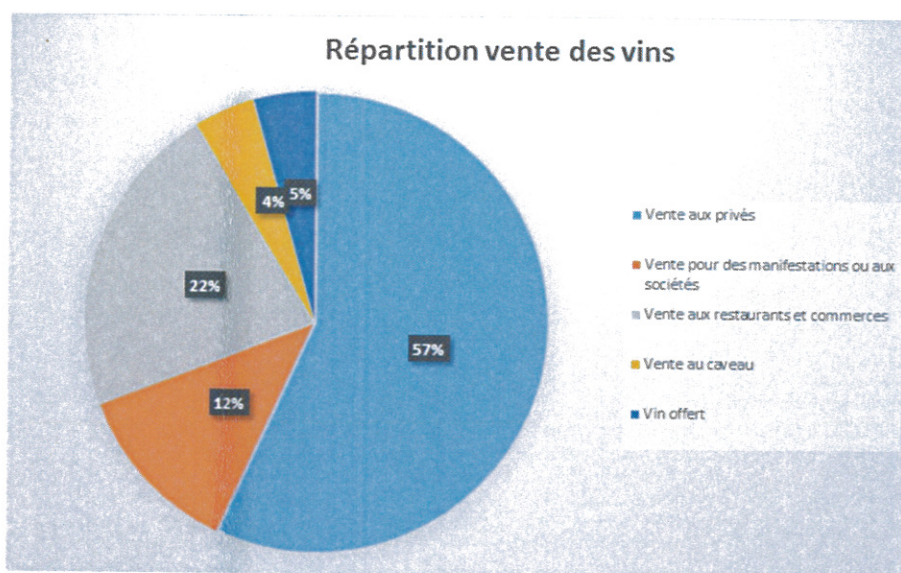
332.3181 : Daniel Oulevey, Banneret à la Fête des Vignerons, a représenté notre commune lors de 37 répétitions et représentations. La Municipalité remercie M. Oulevey pour son engagement et pour avoir porté fièrement les couleurs de notre commune durant cet événement. Un montant de Fr. 6'000.-- lui est alloué, y compris pour ses frais de déplacements.



332.435 : En additionnant les vins misés et les souscriptions, le chiffre d'affaires de la mise 2019 se monte à Fr. 125'700.-- HT (Fr. 125'500.-- en 2018).

En 2019, la montant total des ventes de nos vins se monte à Fr. 404'000.-- (Fr. 405'000.-- en 2018). Si nous pouvons être satisfaits de ce résultat assez stable, le marché du vin toujours plus difficile et l'âge relativement élevé d'une part importante de notre clientèle doivent nous pousser à trouver de nouveaux clients.

La vente de nos vins se répartit comme suit :



Activités

Durant l'année, nous avons ouvert les portes du caveau pour des dégustations à divers groupes privés, activité que nous souhaitons développer.

Tous les 3 ans, le service de la cave est invité à participer au marché du 1^{er} août à Chevroux. Ce fut le cas en 2019.

La brisolée continue à rencontrer un joli succès. Un peu plus de 200 assiettes ont été servies.

Les dégustations à la cave de la Grotte à Payerne sont toujours appréciées par les sociétés locales (8 groupes en 2019) et les miseurs.

333 Caveau

Suite à son entrée au sein de la Municipalité, Dominique Losey a cessé son activité au caveau après une année au service de celui-ci. La Municipalité remercie Mme Losey pour son enthousiasme et la qualité d'accueil qu'elle a réservés à notre clientèle.

Pour la remplacer, nous avons engagé Sylvie Rossier qui tient le caveau en alternance avec Véronique Delacour. Avec ces deux personnes, c'est toujours un accueil dynamique et souriant qui attend nos clients.

La collaboration entre la commune et Sylvain Rapin a pris fin le 31 décembre. La Municipalité tient à relever la qualité de son travail durant de nombreuses années et le remercie pour son engagement. Nous lui souhaitons une excellente retraite !

La Municipalité remercie notre vigneron, M. Anthony Mottaz et M. Pascal Matthey, œnologue, pour leur excellent travail.

FACTURE SOCIALE – chapitre 72

Les régimes sociaux composant la facture sociale sont :

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
- Assurance-maladie ;
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage ;
- Subventions et aides aux personnes handicapées ;
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
- Bourses d'études et d'apprentissage.

La participation définitive à la facture sociale 2018 se monte à Fr. 953'743.-- (Fr. 1'028'84.-- en 2017).

Alors que la part totale de la facture sociale à la charge des communes est en augmentation, notre part diminue par rapport à 2017. La raison en est le calcul péréquatif avantageux pour notre commune (recettes conjoncturelles inférieures à 2017).

ARAS – chapitre 72

L'ARAS Broye-Vully est une association intercommunale regroupant les 31 communes du district pour une population de plus de 43'000 habitants. 85 collaborateurs y travaillent pour 57.3 EPT.

L'ARAS regroupe le Centre Social Régional (CSR), les agences d'assurances sociales (AAS) et l'accueil familial de jour (AFJ).

Le CSR octroie le revenu d'insertion (RI) aux personnes dont les apports financiers se situent au-dessous du minimum vital défini par les barèmes cantonaux. Le taux d'aide sociale de la population (18-64 ans) du district Broye-Vully est en 2019 à 4,5 %. Pour notre commune, ce taux est de 4,9 % (Payerne 6,08 %, Avenches 4,39 %, Cudrefin 1 %, Moudon 7,48 %).

Les avances sur autres prestations d'assurances sont en hausse constante. Le RI, qui est le dernier maillon, doit trop souvent pallier aux retards des autres intervenants.

Les AAS assurent le traitement des demandes et le contrôle de l'affiliation en matière d'AVS, AI, AC, APG, ainsi qu'à l'assurance obligatoire des soins (LAMAL).

L'AAS de Payerne en sa qualité de Centre Régional de décisions (CRD), traite les dossiers de PC Familles de la demande à la décision.

L'ARAS Broye Vully fonctionne en qualité de structure de coordination de l'AFJ et se charge de surveiller et d'autoriser ce type d'accueil.

Le nombre d'heures de garde réalisées continue d'augmenter fortement. En 2019, pour l'ensemble de la région, elles représentent l'équivalent d'une garderie de plus de 140 places occupée à 100 % durant 10 heures par jour.

Cinq accueillantes en milieu familial sont établies à Corcelles.

Début 2019, avec le départ de l'ORP, l'ARAS a pu augmenter ses locaux de 400 m², ce qui a permis au CSR, à l'AAS et au secteur de la petite enfance de pouvoir enfin travailler dans de bonnes conditions.

72.3525 : en 2019, notre commune a participé à raison de Fr. 19.62/hab. pour l'agence d'assurance sociale et Fr. 0.50/hab. pour le financement des organes de l'ARAS Broye-Vully.

AVASAD aide et soins à domicile – chapitre 72

L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre, sur l'ensemble du territoire vaudois, la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. Elle accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses sept associations régionales. Pour la Broye, il s'agit de l'association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (ABSMAD).

La mission générale de l'AVASAD est d'aider les personnes dépendantes, atteintes dans leur santé ou handicapées à rester dans leur lieu de vie.

72.365 : estimée à Frs 95.--/hab lors de l'établissement du budget, la participation communale s'élève au final à Fr. 92.--/hab. (en 2018, Fr. 94.--).

Dès 2020, cette facture sera reprise par le canton.

FONDATION CHERPILLOD – chapitre 72

La Fondation Cherpillod est active dans l'éducation spécialisée, l'accompagnement social et l'insertion professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et de leurs familles. Différents programmes sont à disposition de notre population.

En 2019, quatre jeunes de Corcelles ont fait appel aux services d'Arcades pour des prestations individuelles. Les questions portaient sur les thématiques suivantes : difficultés professionnelles, difficultés familiales, consommation et violence. D'autres jeunes ont profité d'activités communautaires.

72.3651 : la participation communale est de Fr. 4.--/hab. Ce montant contribue au financement d'Arcades.

PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE – REMBOURSEMENTS DIVERS

72.465 : dans ce compte figurent :

- Facture sociale, décompte 2018 :	Fr. 28'786.00
- AAS-ARAS, décompte 2018 :	Fr. 3'589.50
- Total	Fr. 32'375.50

SANTE PUBLIQUE – CHAPITRE 73

73.311 : Lors du budget, il était prévu l'installation de deux défibrillateurs. Suite au conseil d'un professionnel, il a été décidé que seul un appareil serait installé sous le porche d'entrée du bâtiment de l'administration.

OFFICE DU TRAVAIL – information

L'office régional de placement (ORP) à Payerne s'occupe de l'inscription et du suivi des dossiers des chômeurs domiciliés dans le nord du district. A la fin de l'année, l'ORP a déménagé dans de nouveaux locaux à la rue des Terreaux 1.

A la fin 2019, le district Broye-Vully compte 1'427 demandeurs d'emploi. Sur ce nombre, 86 sont domiciliés dans notre commune.

Pour 2019, la moyenne du taux de chômage pour le canton est de 3.4 %, alors que pour le district Broye-Vully, il est de 3.1 %.

MPL O. CHERBUIN
Sécurité – Police du commerce
Epuration – Cours d'eau

COURS D'EAU – chapitre 46

Les principaux cours d'eau traversant ou prenant source sur notre Commune sont : L'Arbogne, le Ruisseau du Creux, le Merdasson, le ruisseau du Sault ainsi que le canal ECF depuis la gare Sud jusqu'au passage de sous les lignes de chemin de fer à la Z.I. La Planchettaz. Ensuite le canal de dérivation passe en terre payernoise jusqu'en Rosex et, à partir de là, file tout droit jusque « Sous Dompierre » où il se jette dans la Broye.

Notre rivière principale est l'Arbogne pour laquelle nous entretenons et fauchons les berges une fois par an. En 2019, des travaux dans le lit de la rivière ont eu lieu pour lesquels une autorisation du voyer et du garde-pêche a été demandée et obtenue.

En 2019, sous l'initiative de la société de pêche, un nettoyage des cours d'eau a eu lieu avec plusieurs dizaines de sacs de déchets récoltés. Cette intervention, soutenue par la Municipalité, a été relayée dans la presse locale. Merci à elle pour cette initiative.

Au niveau des autres cours d'eau, nous intervenons généralement en fin d'hiver pour un ébardage des haies qui les longent, afin que leur emprise reste dans le gabarit prévu et n'empiète pas sur les parcelles adjacentes, qu'elles soient du domaine public ou privé.

En cas de besoin, nous intervenons aussi sur ces cours d'eau afin de maintenir le gabarit hydraulique et ainsi d'éviter des débordements et inondations qui pourraient arriver en cas de fortes précipitations.

Les tâches accomplies annuellement sont le fauchage et le curage des fossés en fonction de la croissance des herbes et de manière à assurer l'écoulement de l'eau en cas de fortes précipitations. Le fauchage a lieu généralement deux fois par an.

A noter que les travaux liés à l'entretien des cours d'eau bénéficient d'une subvention cantonale à hauteur de 64 % pour 2019. Ponctuellement des subventions fédérales peuvent aussi être obtenues.

Depuis le milieu de l'année 2016, le castor a fait une apparition remarquée sur notre territoire, occasionnant des dommages dans et aux abords de nos cours d'eau, ainsi qu'aux ouvrages de drainage et aux cultures. Pour assurer le débit des cours d'eau, nous intervenons régulièrement, avec l'accord des milieux de la faune, pour démonter les barrages.

Au niveau des comptes, nous pouvons y apporter les précisions suivantes :

Compte 46.3147

Ce compte contient les travaux d'entretien sur les cours d'eau et les fossés, montants qui sont subventionnés et qui sont l'objet des montants du compte ci-dessous. Vu que les charges restent bien en dessous du budget cette année encore, le budget 2020 a été revu à la baisse.

Compte 46.451

Ce compte contient les montants des subventions cantonales liés aux factures d'entretien sur les cours d'eau.

EPURATION – chapitre 46

La station d'épuration de la Commune date de 1972 et son fonctionnement est assuré par notre collaborateur M. Damiens Thévoz.

Ci-dessous vous trouverez quelques chiffres qui résument l'activité de la STEP pour l'année 2019.

Volume d'eau traitée : 263'363 m³

Volume de boues humides extraites : 915 m³

Volume de boues livrées 456 m³, soit 28.23 tonnes de matière sèche.

Quantité de chlorure ferrique utilisée : 18'396 litres

Electricité consommée pour la STEP 39'214 kWh

Etat et entretien

Actuellement, notre STEP montre des signes d'usure au niveau du pompage des boues, ce qui nous demande de trouver assez rapidement une solution pour pérenniser ce système jusqu'à la fin de l'exploitation sans engendrer de solution trop coûteuse. Une étude a été rendue par le bureau Holinger en été 2019 avec une solution de chemisage des conduites existantes. L'étude sera complétée en 2020 par plusieurs propositions concrètes pour trouver une solution que l'on espère simple et rationnelle sur le plan technique et financier.

En effet, notre STEP est constituée, entre autre, d'un bâtiment principal de type « Monobloc Schreiber ». Ce système assure les phases principales d'épuration que sont le traitement et le décantage primaire des boues. Il est très compact mais avec une grande partie enterrée, ce qui rend l'accès aux différents composants difficile. Si on doit le vider cela engendre des coûts importants de l'ordre de Fr. 200'000.- (montant prévu en cas de besoin au plan des investissements de la législature) pour l'arrimer car comme il est situé en partie sous le niveau de la nappe, cette opération le ferait monter sous l'effet de la pression de l'eau souterraine.

Dans le futur, le réseau d'évacuation des eaux usées de notre Commune sera raccordé à la nouvelle STEP intercommunale et intercantonale de l'Eparse. Notre installation pourra alors être arrêtée et le site actuel pourra être réaffecté. Nous devons donc encore assurer son bon fonctionnement pour une durée de 6 à 8 ans.

Les autres équipements vieillissent mais restent fonctionnels. Cependant, il faut s'attendre à une hausse des coûts d'entretien ces prochaines années, car le matériel ne peut plus systématiquement être remplacé de manière préventive et nous nous orientons de plus en plus vers un entretien de type curatif.

Au niveau des comptes 2019, les commentaires suivants peuvent être apportés :

46.3185: dans ce compte figure les honoraires d'étude pour la STEP régionale, honoraires qui n'ont pas été utilisés au vu du retard pris pour la création de l'association intercommunale.

46.3144 : dans ce compte, nous avons les frais d'entretiens et les frais liés au raccordement des nouvelles constructions depuis le collecteur communal jusqu'en limite de parcelle. Ces montants dépendent du nombre de raccordements à effectuer annuellement.

RESEAUX EC/EU – chapitre 46

A la suite des travaux de BMEC et de la rue du Jura, nous avons lancé la première phase d'étude pour la mise en séparatif du Grand-Chemin et de Vers-chez-Cherbuin (bureau SABERT) et l'étape d'avant-projet pour la rue du Collège et des Répies (bureau CFA). Ces études conjointes avec les autres services (EP, routes et services) figurent dans le compte 41.3185.

Les travaux de mise en séparatif sont à mener de manière soutenue pour qu'ils soient terminés, idéalement, en même temps que le raccordement à la nouvelle STEP de l'Eparse. Ceci, afin d'éviter de payer des taxes supplémentaires pour les eaux parasites (eaux claires dans les eaux usées). En plus des tronçons cités ci-dessus, il reste à mettre en séparatif les tronçons suivants :

- Rue des Péralles et des Jordils,
- Le quartier de Bitternaz depuis l'Auberge en direction de Dompierre
- L'impasse des Deux-Canaux jusqu'à la passerelle du cimetière.

En 2019, nous avons terminé, dans le cadre du préavis 04/2018, les travaux de mise en séparatif à la rue du Jura. Les eaux claires sont remises dans le fossé ECF avant le pont traversant la route principale entre Corcelles et Payerne. La mise en fonction de ce réseau a eu lieu au début de 2020.

Au niveau du chapitre des eaux claires, nous avons mis l'accent durant le 2^{ème} semestre 2019 sur les ouvrages de rétention privés permettant, conformément au PGEE et à son règlement d'application, de limiter le débit introduit dans les canalisations publiques. Ce dispositif doit permettre d'éviter la surcharge des conduites lors des épisodes de fortes précipitations orageuses telles que nous les avons connues ces dernières années. Dans ce but, nous avons aussi étudié une correction du réseau EC qui va être mise en œuvre en 2020 en bas du chemin du Sansui afin d'éviter de nouvelles inondations à la rue Ernest-Chuard (travaux déjà effectués au moment de la rédaction de ce rapport).

Dans le cadre du préavis 04/2019, nous avons demandé et obtenu un crédit de la part du Conseil communal pour réaliser, conjointement avec des travaux de bouclage EP, la mise en séparatif du Châtelard et le solde de la route du Bornalet. Les travaux seront réalisés au printemps 2020.

Nous effectuons aussi, dans le cadre de l'entretien courant, et ceci plusieurs fois par année des travaux de curage des canalisations avec ou sans passage de caméra afin de maintenir l'état des canalisations et si nécessaire permettre ainsi la mise à jour notre plan des canalisations. En 2019, nous avons commencé à effectuer des curages sur le réseau des chemins AF dont l'entretien revient à la Commune.

Au niveau des comptes 2019, les commentaires suivants peuvent être apportés :

46.3144 : dans ce compte figurent aussi les travaux de curage et de passage de caméra.

POLICE - SECURITE – chapitre 60

Police municipale (AVCD)

La Commune de Corcelles est membre de l'AVCD, soit l'Association Vaudoise des Communes Déléгатrices. Cette association regroupe les communes du Canton qui n'ont pas de corps de police propre et qui délèguent leurs compétences de police à la gendarmerie cantonale. Cette association défend les intérêts des communes, telles que la nôtre, de manière à équilibrer les demandes croissantes faites par les corps de police institués principalement intercommunaux.

Dans ce cadre de délégation, la Municipalité reste en contact étroit avec la gendarmerie et réalise un entretien annuel, chaque début d'année, avec le chef de poste de Payerne afin de faire un point de la situation. D'autres rencontres peuvent avoir lieu sur demande en cas de problèmes spécifiques. D'autre part, la gendarmerie nous informe de manière régulière sur les délits commis sur notre territoire. Durant l'année 2019, la situation sur ce front a été plutôt calme et nous n'avons pas de pic de criminalité à relever.

Une patrouille de police de proximité stationne 2 à 3 fois par année dans notre village pour apporter un message de prévention et expliquer le rôle de la police auprès de la population.

Des contrôles de vitesse sont régulièrement effectués par la police cantonale sur notre territoire et qui nous transmet ultérieurement les informations sur le nombre d'infractions commises. D'autre part, notre radar pédagogique enregistre les vitesses des véhicules et constitue aussi un bon indicateur de la vitesse des véhicules à l'intérieur de notre village. Les derniers contrôles

font état de 1 % d'excès de vitesse entre l'école et le garage Mazda et à hauteur de 5 % au niveau du garage Chuard (données de la police cantonale).

Notre commune possède trois personnes assermentées, soit des agents de sécurité publique (ASP), habilités à dresser des amendes d'ordre pour principalement, des infractions à la Loi sur la circulation routière. En 2019. Ces agents ont verbalisé 8 fois, le plus souvent pour des problèmes de stationnement.

Rue du Collège

Suite à différentes demandes et remarques de citoyens, concernant la sécurité des usagers, la Municipalité a organisé, à la rentrée scolaire, une surveillance conjointe, avec la police cantonale et les employés de la voirie, des alentours du collège ainsi qu'au niveau du carrefour et des feux de circulation.

Le but étant de vérifier que les usagers se conforment bien à la signalisation mise en place. De plus, un contrôle a été fait avec le Voyer des routes pour s'assurer que les mesures en place au niveau de la signalisation respectent la législation routière, ce qui est effectivement le cas.

Le constat de ces démarches nous amène à dire que l'insécurité constatée par les citoyens est surtout la conséquence de comportements individuels inadéquats plutôt qu'à un ou des problèmes systémiques. De ce fait, la Municipalité reste attentive aux améliorations possibles à apporter.

AVSSP

Notre Commune est membre de l'association vaudoise des Services de Sécurité Publique (AVSSP) dont le but est de créer un réseau de compétences (humaines et professionnelles) entre les services communaux des polices administratives vaudoises.

Cette association propose des colloques et des formations sur le thème de la sécurité publique et des moyens de leur application, afin d'assurer une réponse coordonnée aux problèmes de sécurité.

Chiens

Au 31.12.2019, 152 propriétaires de chiens sont recensés dans la commune pour un total de 171 chiens.

Police du Commerce.

La police cantonale du commerce s'applique à faire respecter le règlement de police de la commune ainsi que la surveillance des licences pour les débits de boissons pour les établissements permanents. En 2019, nous avons accordé 34 permis temporaires pour la vente de boissons alcoolisées lors de diverses manifestations de sociétés.

Procédés de réclame.

Le dicastère de la police assure aussi l'application du règlement sur les procédés de réclame. En 2019, 7 procédés de réclame ont été accordés. Ces demandes sont soumises à émoluments.

Sécurité au travail

M. Andrea Cartoni est notre chargé de sécurité au travail pour la Commune. A ce titre, il participe à la mise en place du concept de sécurité au travail (MSST) et le suivi de celui-ci au niveau des activités de chaque employé communal. Une solution, conçue pour les administrations communales (classe de risques 40 M), par l'association Santé et Sécurité au Travail en Suisse (STS), et homologuée par la CFST (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail), a été mise en place au sein de notre commune.

Un suivi ainsi qu'une mise à jour de ce concept établi en 2017 a lieu chaque année, ceci sous la forme d'un mandat externe d'accompagnement sur deux ans. Ce mandat arrive à échéance à la fin 2019.

CIMETIERE – chapitre 64

Au printemps 2019, la haie de sapins, côté Dompierre, a été arrachée et remplacée par des arbustes moins denses, plus décoratif et à l'effet aéré. Les retours de la population semblent unanimes pour souligner la réussite de cette réalisation.

Notre autorité a eu le regret d'enregistrer le décès de 12 habitants durant l'année écoulée.

Au 31.12.2019, les cendres funéraires de 160 défunts reposent au jardin du souvenir.

Le colombarium montre depuis quelques années déjà, quelques signes d'affaissement. Un contrôle régulier de la part de la voirie est effectué et montre qu'il n'y a pas d'évolution qui mettraient en danger cet édifice. Si la situation l'exigeait, des mesures rapides pourraient être prises. Une désaffectation pourra être envisagée à moyen terme, dès que le délai légal sera atteint.

DEFENSE INCENDIE (SDIS) – chapitre 65

Notre Commune est membre de l'association intercommunale SDIS Broye-Vully. Notre municipal Olivier Cherbuin assure la vice-présidence de l'assemblée intercommunale.

Au cours du 2^{ème} semestre 2019, le commandant du SDIS, le Major Pierre-Yves Jost a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions suite à l'apparition de tensions internes. Le SDIS a lancé un audit de manière à déterminer si des améliorations pouvaient être apportées dans la conduite du SDIS et comment les mettre en application. Le résultat de l'audit sera connu au printemps 2020. Le commandement a.i. est assuré par le cpt Didier Ney.

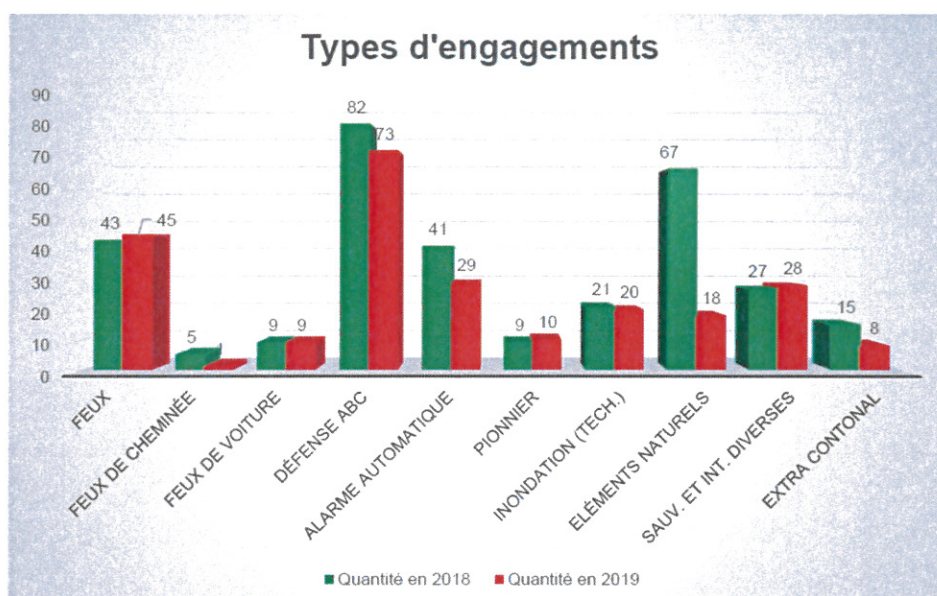
Afin de vous donner quelques éléments succincts, vous trouverez ci-dessous trois extraits du rapport d'activité 2019 du SDIS. Le rapport complet est à votre disposition auprès du greffe municipal.

Extraits du rapport d'activité 2019

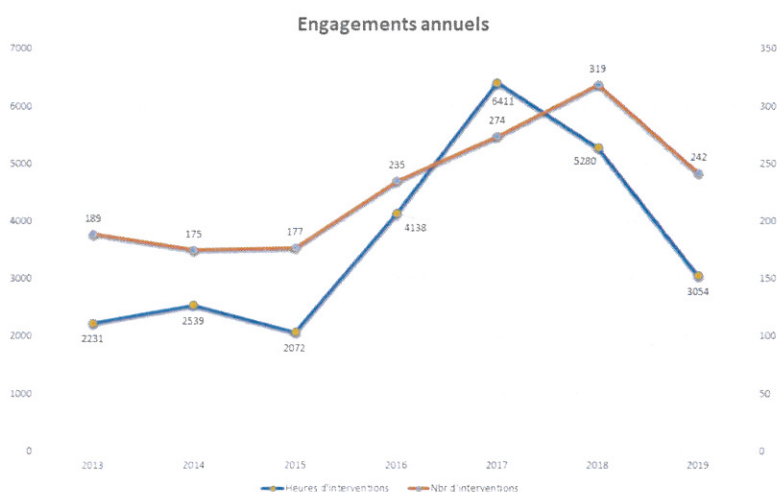
« En fin d'année 2016, nous étions 344 membres au sein de notre SDIS, en 2017, 329 membres et en 2018 309 membres, fin 2019 nous ne sommes plus que 296 sapeurs-pompiers.

Même si en début de l'année, nous étions confiants par rapport à ces chiffres, nous constatons une légère baisse de volontaires. Evidemment, nous espérons maintenir un effectif stable pour les années à venir. Il est important de miser sur notre image et notre présence lors de manifestations.

Chaque année une trentaine de futures recrues s'inscrivent. Toutefois, un tiers de ceux-ci ne termine pas leur formation de base. C'est pourquoi nous désirons plus que tout motiver les jeunes à s'engager pour notre cause. »



Comparaison par type d'engagements entre 2018 et 2019



En résumé et en reprenant les propos du directeur du CODIR : « La couverture opérationnelle du SDIS est assurée, ainsi que la sécurité du citoyen est garantie. »

Au niveau des comptes 2019, les précisions suivantes peuvent être apportées :

65.3521 : la facture pour la participation au SDIS se monte à Fr. 30.- par habitant pour 2'283 habitants, soit un montant pour 2019 de Fr. 68'490.-. La loge des pompes de Corcelles est louée au SDIS pour un montant de Fr. 5'000.- par an.

PROTECTION CIVILE (ORPC) – chapitre 66

La Commune est membre de l'association intercommunale ORPC Broye-Vully. Notre municipal Olivier Cherbuin est membre de la commission de gestion.

Les informations ci-dessous sont tirées du rapport de gestion 2019 dont la version complète est disponible sur demande auprès du greffe municipal.

Au 31.12.2019, l'effectif total de l'ORPC était de 431 personnes (-1 par rapport à 2018). Le nombre de jours de service effectué en 2019 s'élève à un total de 1'975 sur les 1'645 jours prévus. Le surplus est à attribuer en patrie à la Fête des Vignerons, aux engagements d'urgence, ainsi qu'aux nouvelles personnes arrivées dans la région.

L'année 2019 comptabilise 1'246 jours de cours de répétition (1'185 en 2018). Ces cours ont principalement été axés sur le nouveau concept « antichute » cantonal et la mise en œuvre de divers matériels de protection contre les inondations.

Les jours d'intervention d'urgence s'élèvent à 37 contre 82 en 2018. Hormis le soutien aux sapeurs-pompiers lors de deux incendies, c'est l'activation du plan canicule qui est responsable de ces jours de service.

692 jours d'engagement au profit de tiers contre 631 en 2018 (manifestations). Hormis les habituels appuis sur la commune d'Avenches, c'est principalement l'appui à la Fête des Vignerons qui aura mobilisé l'ORPC lors de la saison estivale. 198 jours de service ont été effectués pour la seule journée du 1^{er} août.

Au niveau des comptes 2019, les commentaires suivants peuvent être apportés :

66.352 : la participation 2019 se monte à Fr. 43'382.50 soit Fr. 17.50/hab (2'479 habitants).

66.427 : l'abri PC à moins été sollicitée en 2019, ce qui explique la baisse des locations, on dénombre qu'une seule réservation de la part de l'armée et une autre de la part d'un privé à l'occasion d'un mariage.

MPL B. COUCET
Bâtiments communaux – Société locales
Affaires culturelles

SOCIETES LOCALES – chapitre 11

La vie associative est active et dense, comme en témoignent les différentes sociétés qui offrent à la population une palette d'activités très variées.

La Municipalité apporte son soutien aux sociétés par différents moyens et en particulier par les aides financières. Elle tient à les remercier et à les féliciter pour l'animation qui règne dans notre village au travers de leurs manifestations.

14 sociétés font partie de l'USL. Pour 2019, les aides allouées par la commune s'élèvent à Fr. 23'400.--.

Un magnifique feu d'artifices a une nouvelle fois été offert à la population lors de la fête nationale, organisée en collaboration avec la société Sportfit.

BATIMENTS COMMUNAUX – chapitres 35 et 66

Notre commune est propriétaire de 22 bâtiments inscrits à l'ECA pour une valeur totale de Fr. 28'283'812.--.

<u>Dépôt de vins</u> (334.314)	Le subventionnement pour la pose des panneaux photovoltaïques n'a pas encore été versé en 2019 (Fr. 5'428).
<u>Locations diverses</u> (350.427)	Location des forains (Fr. 1'040,-) pour la place Bitternaz et location de la jeunesse pour le hangar la Croix (Fr. 800,-).
<u>Temple</u> (351.314)	Le beffroi a été réparé.
<u>Auberge</u> (352.3140)	L'entretien courant a dépassé le budget prévu (réparation ventilation, store, chauffage).
(352.3141)	La mise à niveau des pavés a été faite comme prévue.
(352.427)	Diminution des locations de la grande salle par rapport à 2018.
(352.436)	Augmentation des locations de la vaisselle avec plusieurs banquets.
<u>Refuge forestier</u> (353.314)	Mise en conformité des installations électriques suite au rapport du Groupe E.
<u>Collège – salle de gym</u> (3540.314)	Remplacement d'un tableau interactif (Fr. 9'700,-)
<u>Bâtiment administratif</u> (355.312)	Electricité, les charges de chauffage nous parviendrons en 2020.
(355.314)	Erreur de facturation de Cogestim (Fr. 1'340,-) qui nous sera restituée en 2020.
(355.3189)	Frais de gestion + contrat de maintenance.
(355.423)	Concernant les loyers, un montant supplémentaire nous sera versé en 2020 correspondant au complément dû suite au chiffre d'affaires réalisé en 2019 par Denner.
(355.436)	Il s'agit d'un montant de Fr. 540,-- reçu des forains et des travaux refacturés aux locataires pour Fr. 880,--.

MPL D. GIVEL
Aménagement du territoire – Police des constructions
Parc informatique

PARC INFORMATIQUE / SITE INTERNET – chapitre 19

Un rafraichissement du site internet de la commune (www.corcelles.ch) est prévu en 2020, pour ce faire, divers entretiens avec OFISA ont été menés avec la proposition d’avoir un accès plus direct aux informations importantes et rendre plus facile les démarches administratives. De plus, une application mobile sera disponible à terme, à télécharger sous « OiOi WEB ».

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – chapitre 41

Le 29 août, une séance publique a eu lieu dans la grande salle de l’Auberge communale afin de présenter le projet des zones réservées aux propriétaires concernés qui ont été convoqués et à l’ensemble de la population informée par voie de presse. La mise à l’enquête de ces six zones réservées s’est déroulée du mardi 20 août au 19 septembre 2019. Il y a eu douze oppositions et deux remarques. Tous les opposants, ainsi que les deux personnes qui ont fait des remarques, ont été entendus personnellement dans les locaux communaux en présence de l’urbaniste et de deux municipaux. Il en ressort que six personnes ont retiré leur opposition. Six oppositions sont donc maintenues. Dans le courant 2020, un préavis sera soumis au législatif pour valider ces zones réservées avec la proposition de lever ces oppositions restantes par le Conseil.

Le rapport final de la planification énergétique a été livré à la commune et reste disponible au bureau communal à toute personne intéressée.

Il met en avant les modes de consommation énergétique de tous les bâtiments implantés sur le territoire communal, fait un état des lieux actuels et des besoins futurs en consommation de chauffage et de consommation électrique, puis propose des mesures d’accompagnement à court, moyen et long terme.

Un Plan Directeur Régional est en élaboration. Il est piloté par la COREB. Quatre thèmes principaux seront traités, soit : A) les zones résidentielles, B) les centralités, C) les zones industrielles et artisanales et D) les infrastructures publiques (urbanisation, paysage, tourisme, environnement et mobilité), ceci pour toute la région Broye-Vully, y compris la partie fribourgeoise.

Pour notre commune, la zone industrielle de l’entreprise Gasser SA, qui représente un potentiel disponible de 150'000 m², revêt une grande importance. Plusieurs projets nous ont été présentés afin de s’y implanter. Fin 2019, aucune mise à l’enquête ne nous est parvenue.

Dans le cadre du futur Plan d’affectation (PGA), un dossier d’examen préliminaire sur la vision intercommunale de Corcelles et Payerne a été soumis au service cantonal. Quatre enjeux communs sortent de cette étude :

- Une volonté partagée d’espaces publics de qualité.
- Une nécessité d’anticiper les besoins en équipements publics.
- Une gestion coordonnée du dimensionnement de la zone à bâtir.
- Une demande importante en surfaces pour accueillir des activités.

Dans le centre cantonal, il s'agit d'un territoire mais de deux centralités, afin de garantir l'indépendance et la flexibilité d'évolution de chaque commune.

Une réponse du canton est attendue début 2020 sur cette étude préliminaire, puis viendra l'examen préalable. Tous ces points seront des guides dans l'élaboration du nouveau PGA.

SERVICE TECHNIQUE – chapitre 41

Le compte 41.3185, prestations de service de tiers, comprend les honoraires suivants et sont divisés d'une part pour le dicastère de l'aménagement du territoire et d'autre part celui des routes, du service des eaux et du service de l'épuration. Il s'agit des études suivantes :

Aménagement du territoire :

Bureau Urbaplan, zones réservées	Fr. 13'598,75
Préavis « Grands-longs-Champs »	Fr. 10'953,10
Honoraires avocat Me Nicole	Fr. 430,80
Fischer et Montavon, PPA Favre	Fr. 8'380,00
Divers	Fr. 3'791,00

Routes, eau et épuration :

Bureau CFA, étude Rues : Collège-Répies-Péralles	Fr. 15'000,00
Bureau CFA, assistance et rapport inondations PLC	Fr. 13'000,00
Bureau Sabert, étude Grand-Chemin	Fr. 16'976,20

Total **Fr. 82'129,85**

POLICE DES CONSTRUCTIONS – chapitre 41

Suite à l'élection de M. Olivier Cherbuin à la fonction de municipal, la présidence de la commission de salubrité (ComSal) est devenue vacante. M. Mathieu Richard a été nommé à ce poste.

M. Richard est expert en protection incendie et de ce fait, peut avantageusement soutenir la ComSal et la commune grâce à ses compétences. Nous le remercions pour sa disponibilité.

Les activités de la ComSal sont régies par le rythme des constructions réalisées sur le territoire communal et dépendent du nombre de permis de construire délivrés par la Commune.

Quatre types de procédures de mise à l'enquête sont utilisés par la commune et ont été traités selon les données suivantes :

Type 1 => Non soumis à autorisation (pas de permis, pas de frais)	12
Type 2 => Dispensé d'enquête mais soumis à autorisation municipale	18
Type 3 => Dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation cantonale (CAMAC)	4
Type 4 => Enquête publique	21

En 2019

- 34 permis de construire ou de démolir ont été établis,
- 31 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés.

La composition actuelle de la commission de salubrité est la suivante :

Président : M. Mathieu Richard dès le 01.07.2019
Membres : M. Laurent Rüfenacht
Dr Jean-Philippe Mobbs
Membre suppléant : M. Nicolas Bulliard
Secrétaire : Mme Corinne Rapin

MPLE D. LOSEY
Gestion Déchets – Environnement
Instruction publique – Petite enfance – Affaires religieuses

ORDURES MENAGERES – chapitre 45

402,32 tonnes de déchets ménagers ont été récoltées en 2019 (361,57 en 2018).

DECHETTERIE – chapitre 45

Dans ce chapitre nous constatons que les charges sont toujours plus élevées, ceci est dû à la diminution du paiement des produits que nous livrons.

451.314 : remplacement d'une benne

451.390 : le surcoût est dû à l'augmentation des heures d'ouverture de la déchetterie

En 2019, la déchetterie communale enregistre la récupération des déchets comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>		
- verre usagé	101'970 kg	102'510 kg	+	0,55%
- papier	150'560 kg	142'420 kg	-	5,40%
- ferraille	44'281 kg	44'581 kg	+	0,70%
- déchets compostables	106'640 kg	126'040 kg	+	18,20%
- objets encombrants	205'060 kg	228'260 kg	+	11,30%

DECHARGE TERREUSE (Rosex) – chapitre 45

La zone de comblement de Rosex est appréciée par les entreprises régionales pour l'évacuation de leurs matériaux terreux. En 2019, nous avons toutefois enregistré une baisse, nous avons eu moins d'apport terreux donc moins de prestations.

Nous sommes en étude d'une nouvelle parcelle de comblement.

452.318 : sondages effectués sur la parcelle actuelle de comblement.

PRODUITS CARNES (CCSPA) – chapitre 45

Les cadavres d'animaux provenant de notre commune sont amenés au centre de récupération de Payerne par leurs détenteurs. Ces déchets sont ensuite transportés à l'usine GZM à Lyss pour y être incinérés. Les coûts de récupération sont refacturés aux entreprises, ceux des privés étant pris en charge par la commune.

INSTRUCTION PUBLIQUE – chapitres 50 et 52

Au 31 décembre 2019, l'effectif des élèves domiciliés à Corcelles est réparti comme suit :

Primaire (1-8) : 221 élèves (-6) (établissement primaire : total : 1340 élèves)

Secondaire (9-11) : 82 élèves (-10) (établissement secondaire : total : 650 élèves)

Quelques activités sont organisées chaque année, telles que plantation de l'arbre des 7 ans, Noël des écoles, exposition scolaire.

Un grand merci à toutes les personnes qui s'investissent pour accompagner, aider, surveiller ou encore entourer nos élèves.

Compte 15.352 Participation à la bibliothèque de la DLT. La gestion incombe désormais à l'ASIPE.

Au niveau de l'ASIPE, les événements majeurs suivants sont à signaler durant l'année 2019:

- septembre 2019 participation à une cérémonie cantonale des JOJ 2020
- août 2019 ouverture dans le cadre du parascolaire de la cantine à Chevroux
- février 2019 acceptation du crédit d'étude pour le collège de la Coulaz et en septembre 2019 publication d'appel d'offre.
- décembre 2019 acceptation du préavis pour la rénovation du collège de Corcelles

L'enclassement des élèves des villages, excepté Trey, est le suivant:

- 1P-2P : Grandcour
- 3P : Missy
- 3P-4P : Chevroux
- 5P-7P : Corcelles

Le total des charges de l'ASIPE se monte à Fr. 6'419'000,-- alors que le budget en prévoyait Fr. 6'567'000,-- Cette différence n'est pas à imputer à un élément particulier.

AFFAIRES RELIGIEUSES – chapitre 58

Au 31.12.2019, notre population compte 958 protestants, 891 catholiques, 328 habitants d'autres religions et 402 sans confession. Ces chiffres comprennent également plusieurs étrangers qui ne sont pas pris en compte par le canton pour le nombre officiel de la population au 31.12.2019.

ARAJ – chapitre 72

26 communes et l'entreprise Nestlé Nespresso SA à Avenches sont membres de l'ARAJ Broey-Vully.

L'ARAJ englobe :

- 5 structures d'accueil préscolaire.
- 8 structures d'accueil parascolaire représentées par les associations scolaires.
- 1 structure d'accueil familial composée de 75 AMF (mamans de jour)

Le Centre de Vie Infantile (CVE) « Les Passerelles » à Corcelles a ouvert la totalité des places prévue pour sa structure soit 34 places. La garderie donne satisfaction à l'ensemble des utilisateurs.

72.3655 : pour 2019, notre commune a participé à raison de Fr. 68,43/hab. pour le réseau de l'ARAJ.

MPL P.A. RAPIN
Routes – Voirie / Service des eaux
Domaines – Forêts

PLACE DE SPORTS – chapitre 17

Place de sports

17.315 : Achat d'un dispositif d'irrigation	Fr.	5'234,00
Entretien des terrains	Fr.	10'037,80
Divers	Fr.	2'198,35
	Fr.	17'470,15

17.316 : location de la salle de gymnastique au collège DLT (Fr. 25,-/heure) qui se répartit de la manière suivante :

Société de gymnastique	Fr.	3'412,50
Football-Club	Fr.	550.00
Sportfit	Fr.	1'700.00
	Fr.	5'662,50

DOMAINES – chapitre 31

31.436

Les calculs de la répartition des frais du syndicat AF ont été favorables à la commune et amènent un remboursement de Fr. 200'000,--.

FORETS – chapitre 32

Le marché du bois reste économiquement défavorable, ce qui nous contraint à une exploitation minimum de nos forêts.

32.318

Exploitation dictée par l'évolution des maladies qui touchent nos forêts.

32.435

Les encaissements du bois vendu peuvent parfois se décaler sur deux ans.

32.436

Soulte liée au remaniement forestier de Léchelles.

32.451

Subventions cantonales pour les soins culturaux.

32.452

Assurance pour le sinistre chez M. Isoz Daniel (arbre tombé sur sa propriété).

ROUTES et VOIRIE – chapitre 43

Routes

Les dépenses du compte 43.314 (Entretien routes, éclairage public) se répartissent de la manière suivante :

	<u>Comptes 2019</u>
Entretien du réseau d'éclairage public	Fr. 38'837,70
Entretien du réseau routier	Fr. 71'257,55
Entretien bords de routes	Fr. 5'659,60
Réfection chemins AF :	
- Chemin des Sézines	Fr. 89'687,20
- Chemin de Bourlaz	Fr. 44'101,00
- Chemin les Quarterons	Fr. 22'587,00
Divers	Fr. 20'611,35
Totaux	Fr. 292'741,40

Les dépenses du compte 43.315 (Entretien et achats de véhicules et machines) se répartissent comme suit :

	<u>Comptes 2019</u>
Achat du véhicule utilitaire Dacia	Fr. 17'670,00
Achat d'un broyeur Aebi	Fr. 1'585,75
Entretien des véhicules	Fr. 15'115,25
Divers	Fr. 2'559,60
	Fr. 36'930,60

43.316 : Location d'un silo à sel de 25 m3 (facilité d'utilisation et prix du sel favorable).

43.318 : Service hivernal facturé par le canton et nettoyage des routes par la balayeuse de Payerne.

43.332 : Amortissement supplémentaire grâce à notre bonne santé financière.

43.3804 : Attribution à la réserve « aménagement routier ».

43.436 : Divers remboursements de sinistres et déneigement vers la gare du Sud pour les CFF.

PARCS ET JARDINS – chapitre 44

44.314 : Les aménagements à l'entrée du cimetière et la réparation du mur d'enceinte ont dépassé le budget prévu.

44.318 : Ce poste comprend les décorations florales du village.

Nos aménagements floraux reçoivent toujours un bel accueil de notre population.

SERVICE DES EAUX – chapitre 81

Les comptes sont tributaires de l'avancement des travaux de rénovation du puits de la Vernaz et par les transitions engendrées par la constitution de l'association AIEPV.

Les comptes 81.301, 81.303, 81.306, 81.3141 et 81.3185 sont des avances à l'AIEPV, remboursées en partie sur le compte 81.436 (Fr. 41'207,20).

Compte 81.314

Le montant prévu au budget semble avoir été surévalué. Ce compte est influencé par de nombreux paramètres et nous devons, dans la plupart des cas, intervenir dans l'urgence.

	<u>2019</u>
Contrat Hinni pour les hydrantes	Fr. 7'795,70
Fuites sur le réseau	Fr. 38'873,75
Indemnités source de la Bramaire	Fr. 3'963,00
Introductions eau potable des privés	Fr. 30'000,40
Contrat maintenance Rittmeyer	Fr. 976,40
Détection des fuites	Fr. 6'300,00
Divers	<u>Fr. 9'322,52</u>
	Fr. 97'231,77

Compte 81.4351

Le prix de vente du m3 n'a pas été modifié comme prévu.

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Vente d'eau : à la commune de Payerne	537'789 m3	537'916 m3
à la commune de Grandcour	105'364 m3	98'428 m3
à la commune de Dompierre	3'976 m3	36'405 m3
à Belmont Fruits	1'125 m3	1'660 m3
à la pépinière Schwab	630 m3	490 m3
aux consommateurs indigènes	205'101 m3	202'567 m3
pour l'arrosage des cultures par les BH	18'000 m3	8'151 m3
Estimation des fontaines et des bâtiments communaux	<u>15'000 m3</u>	<u>15'000 m3</u>
Total	886'985 m3	900'617 m3

CONCLUSIONS

Pour conclure, la Municipalité remercie sincèrement tous les employés communaux, les auxiliaires, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la bonne marche de notre commune durant l'année 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

La Syndique :



(LS)

N. Rapin

Le Secrétaire :



J.F. Pahud

Corcelles-près-Payerne, le 11 mai 2020